

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD, X. CHAUVIN M. DURAFFOURG, D. DODANE, C. GENIN, M. GUYON, A. JACQUET, J. MOREL, E. PROST-ROMAND

Absents excusés : J. PARET et O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 22 septembre 2017

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD comme secrétaire de séance.

Plusieurs personnes se présentent de façon impromptue à la séance du conseil municipal pour relater les recours adressés simultanément à la Mairie et à Orange et exprimer leur opposition à l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle appartenant à Madame Solange GIROD « Les Chaumelles » à Bellefontaine. Ces personnes assistent au conseil jusqu'à ce que le sujet du pylône soit abordé.

1) PLUi Arcade (intervention de Marie ZARAGOZA : chargée de mission PLUi Arcade)

Le PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui régit le droit des sols à l'échelle de la communauté de communes Arcade. Ce PLUI est actuellement prescrit et sera finalisé fin 2019. Il est lié au projet de territoire et en cohérence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Après présentation, un débat s'ouvre au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI, dont les principaux axes sont les suivants, après échanges entre les divers interlocuteurs :

- Revitaliser les centralités commerciales et éviter la dispersion des commerces en périphérie :

* Problématique des grandes et moyennes surfaces : la population fréquente de moins en moins les commerces de proximité, le SCOT interdit l'ouverture de nouvelle moyenne/grande surface sur le territoire ;

* On ne permet pas le développement des services et commerces dans les communes rurales si on revitalise uniquement les centralités commerciales. L'objectif principal est de revitaliser les centralités commerciales, mais il n'est pas exclu de créer des commerces et services sur les communes rurales, s'ils sont en accord avec l'armature territoriale ;

- Favoriser l'implantation et le développement d'activités tertiaires, industrielles et artisanales :

*Les communes favorisent le développement des entreprises depuis longtemps en mettant à disposition à titre gratuit, voire à titre onéreux mais avec des paramètres financiers symboliques

- Patrimoine foncier non bâti communal très faible : importance pour les communes et notamment pour Bellefontaine, de mettre en oeuvre des réserves foncières. L'absence ou la rareté du non bâti communal privant la commune de leviers économiques importants.

- Optimiser l'offre touristique :

* Tourisme important sur la commune : les aménagements peuvent dynamiser les retombées économiques sur le territoire.

- Favoriser la haute performance énergétique dans les projets de construction ;

- Attention à ne pas mettre le curseur trop haut dans le règlement et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) pour ne pas contraindre les constructions nouvelles

- Eviter l'étalement urbain pour limiter les distances à parcourir

- Importance de conserver l'école dans la commune, car cela permet moins de déplacements. Comment conserver l'école ? Diversifier les types de logements, installer des services/commerces de proximité dans le centre du village.

Pétition contre le pylône orange

M. le Maire propose aux membres du conseil de donner la parole aux personnes qui s'opposent au pylône orange.

M. Bruno Cat Blondeau présente la pétition.

Il demande une autre implantation pour ce pylône qu'il juge placé trop près des habitations et problématique pour la santé.

Orange a précisé qu'il y aurait très peu de couverture si le dispositif était installé aux 3 Commères.

Les membres du conseil soulignent la nécessité d'une couverture Orange à la fois pour le tourisme, mais aussi et surtout afin de rendre le village plus attractif et permettre à de nouveaux habitants de s'y installer en bénéficiant des techniques modernes de communication.

M. le Maire rappelle que l'absence et/ou la mauvaise qualité de ces techniques de communication (téléphonie mobile, montée en débit internet etc ...) revêt un caractère rédhibitoire et qu'en conséquence certaines personnes n'hésitent pas à mettre en avant ces carences afin de renoncer à habiter les communes pas ou peu desservies.

M.le Maire rappelle encore que Madame Solange Girod a envoyé une récente lettre de refus d'implantation de ce pylône en lui demandant de retirer la Déclaration Préalable, tout en sachant que Madame GIROD a signé la convention avec ORANGE.

M.le Maire précise enfin que l'installation d'un tel ouvrage technique est soumise à Déclaration Préalable et non à Permis de Construire.

En conclusion, le conseil se donne le temps nécessaire pour prendre une décision.

2) Déplacement du bassin d'apprentissage au printemps 2018 (école)

Le directeur d'école souhaite organiser 10 sorties au bassin d'apprentissage du Collège de Morez pour ses plus jeunes élèves. Le prix de la séance est de 59 €. L'aller retour en bus coûterait 90 € pris en charge en partie par Arcade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de financer ce projet.

3) Transfert de compétences du transport scolaire du Département à la Région : achat d'une action à 10 € pour créer une SPL pour le transport scolaire

Le Département n'a plus la compétence transport scolaire depuis le 01 septembre 2017 qui est transférée à la Région. Une Société Publique Locale (SPL) sera créée et pour ce faire, la municipalité doit faire l'acquisition d'une action de 10 € de nominal.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante, à l'unanimité, et tout document afférent à cette affaire

4) Tarification des secours sur le domaine nordique 2017/2018

La Sogestar propose des tarifs inchangés pour les secours sur le domaine nordique du grand Remblais.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante, à l'unanimité, et tout document afférent à cette affaire.

5) Presbytère : Soliha

Soliha a adressé l'avant-projet détaillé de la réhabilitation du presbytère. Le garage-appentis contre la mairie ne paraît pas judicieux et le conseil va demander sa suppression.

Le conseil devra rendre une décision définitive rapidement, car les travaux doivent commencer avant fin février 2018.

6) Modifications des statuts d'Arcade

Arcade modifie ses statuts afin d'exercer les compétences :

PDIPRR : gestion des sentiers

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Soutien à la Mission Locale Jura Sud qui accompagne des jeunes de moins de 26 ans dans leur parcours éducatif (prise de compétence nécessaire pour leur verser une subvention)

Tir sportif pour la gestion des installations de tir sportif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser le Maire à signer la délibération correspondant à cette modification de statuts.

7) Renouvellement de la convention pour l'évacuation des blessés sur les domaines alpin et nordique

La convention des secours entre la commune et les Ambulances des 4 Villages aux Rousses est arrivée à échéance le 01 avril 2017, elle peut donc être renouvelée. Des courriers et un cahier des charges ont été envoyés cette fin de semaine à diverses sociétés d'ambulances du Haut-Jura dans le cadre de la procédure de consultation.

Eric Prost Romand demande pourquoi la municipalité ne fait pas plutôt appel aux pompiers pour prendre en charge ces secours gratuitement. Le coût des secours des ambulances des 4 villages était d'environ 13 000 € sur 4 ans.

Le conseil municipal prendra sa décision lors du prochain conseil après avoir étudié cette possibilité ainsi que les différents devis et les prestations proposés.

8) Acquisition de parcelles

Les Consorts MOREL (dont Mme Marie-Thérèse MOREL)souhaitent vendre à la Commune deux parcelles, savoir :

- Section AI n° 527 (ex 279) pour 1a 62ca (régularisation de limite de propriété)
- Section AI n° 142 pour 3a 29ca (jouxtant le chalet info)

Les consorts MOREL entendent que le prix de cette vente revêt le caractère d'une libéralité et le prix symbolique qui a été convenu a été fixé à 100 € , frais d'acte en sus à la charge de la commune.

Le conseil municipal remercie bien vivement Madame MOREL et ses enfants.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la délibération correspondante, à l'unanimité, et tout document et acte afférent à cette affaire

Comptes rendus divers et questions diverses

1) Régisseur ENB

Alain CONCLOIS a démissionné de son poste et sera remplacé par Camille EUVRARD, directrice administrative d'ENB. Une délibération sera prochainement prise pour la nommer et un arrêté sera pris.

2) Aire de camping car

Mme Monique DURAFFOURG, régisseuse de l'aire de camping-cars a encaissé 120 € du 1er juillet jusqu'à fin août et 38 € sur septembre. La fréquentation est de 0 à 6 camping-cars par jour. Les occupants sont satisfaits. Il manque un aménagement des abords, des arbres pour protéger des fortes chaleurs, une table et des bancs.

3) Elu(e) en charge des affaires scolaires

Suite à la démission de Caroline GENIN, Martine GUYON se propose pour suivre les affaires scolaires et assister aux conseils d'école.

4) Salle des associations

La serrure de la salle des associations a été changée. Les occupants doivent impérativement réserver la salle, venir chercher la clé en mairie et la reposer dans la boîte aux lettres après utilisation. Une liste de remise des clés doit être remplie en mairie avec nom, prénom, nom de l'association, date et signature contre la remise de clé.

5) Toilettes publiques du chalet info

Fabienne JOBARD demande si elles doivent être fermées...Lorsqu'on les laisse ouvertes, il y a des dégradations fréquentes ; la question se pose de savoir si l'on doit ou non les laisser en service...

Il est possible, comme d'habitude, de les ouvrir la journée et de les fermer la nuit en haute saison hivernale et ouvrir à la demande en été (clefs à l'Epicea ou à la Taillerie) Nous pouvons également envisager la possibilité de demander un devis de toilettes publiques individuelles auto nettoyantes et payantes.

6) Courrier de Hélène GUET pour incivilité

Hélène Guet dénonce un propriétaire de chien qui a laissé ses chiens entrer sur sa propriété car elle n'a pas apprécié les déjections canines engendrées. Elle demande s'il peut y avoir un prochain article de journal pour inciter la population à respecter les propriétés privées et à ne pas laisser les chiens errer. Ce rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal.

7) Fête patronale

Une messe aura lieu le samedi soir à 18H30. Le repas des 2 restaurateurs du village sera animé par le spectacle de Pierre Bourgeois qui enchainera avec un bal pour un coût total de 680 € plus la SACEM, le tout financé par la mairie.

La vente de gâteaux de l'école à 10H45 précédera l'apéritif du dimanche à 11 heures. L'harmonie d'Andelot jouera à 15H avec un pot de l'amitié ensuite. Les forains proposeront un nouveau manège à sensation et des tickets gratuits seront donnés aux enfants de l'école. Le club de VTT de Claude Maire propose VTT, tir à la carabine laser et orientation gratuitement aux enfants et jeunes au pied de l'Epicéa. Une buvette sur la place des téléskis sera tenue par les 2 restaurateurs.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Bellefontaine, le 17 octobre 2017